



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc**



Affaire suivie par :  
Pôle départemental « législation » funéraire  
Mél : sp-lesparre-funeraire@gironde.gouv.fr

Le Sous-Préfet,

à

Monsieur le Maire de Lesparre-Médoc,  
37 Cr du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33340 Lesparre-Médoc

P.-J. : 1

**Objet :** Projet de création d'une chambre funéraire à Lesparre-Médoc (33340) par l'entreprise SAS pompes funèbres « DU VIGNOBLE », représentée par Madame Céline BALLION.

**Référence :** Code Général des Collectivités Territoriales

**P.J. :** 1

*Joindre le maire,*

L'entreprise SAS pompes funèbres « DU VIGNOBLE », représentée par Madame Céline BALLION, dont le siège social est situé 53, rue Aristide BRIAND à Lesparre-Médoc (33340), a déposé auprès de notre service une demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire avec une extension de 23 m<sup>3</sup> sur votre commune, dans un bâtiment déjà existant au 57, rue Aristide BRIAND à Lesparre-Médoc (33340).

L'article R.2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la consultation du conseil municipal de la commune d'implantation de la chambre funéraire sur la base de l'avis au public rédigé par le demandeur et validé par la préfecture.

Vous voudrez bien trouver ci-joint cet avis validé.

Je vous saurai gré de bien vouloir me communiquer, dans un délai maximal de deux mois, l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Lesparre-Médoc, le 19 septembre 2024

Le Sous-Préfet

Fabrice THIBIER

# AVIS AU PUBLIC

## Projet de création d'une chambre funéraire

L'entreprise SAS Pompes Funèbres DU VIGNOBLE, représentée par Céline BALLION, exerçant la fonction de Présidente a déposé à la préfecture de la Gironde, un dossier de projet de création d'une chambre funéraire sise au 57 Rue Aristide BRIAND 33340 LESPARRÉ MEDOC.

Sur la parcelle n° AI 357 – AI 81 .

*Réhabilitation d'un bâtiment déjà existant avec extension de 23 m<sup>2</sup> pour agrandir le futur laboratoire (partie réservée à la préparation des défunts), et un porche, abritant le véhicule pour déchargement des corps vers le laboratoire.*

### **Descriptif du projet :**

*Superficie du terrain : 993 m<sup>2</sup>*

*Superficie du bâtiment : 277 m<sup>2</sup>*

Bâtiment avec un accès par DIGICODES pour la partie « PUBLIC » et un autre pour la partie « TECHNIQUE »

### **Ce bâtiment comprenant :**

*1 Entrée d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>*

*2 Salons d'accueil d'une superficie totale de 41 m<sup>2</sup> (2 x 20 m<sup>2</sup>)*

*1 WC normes handicapées d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>*

*6 Salons de présentation de surfaces suivantes :*

*Salon 1 de 21.37 m<sup>2</sup> ; salon 2 de 16.90 m<sup>2</sup> ;*

*Salon 3 de 12.77 m<sup>2</sup> ; salon 4 de 13.47 m<sup>2</sup> ; salon 5 de 14.69 m<sup>2</sup> ; salon 6 de 19.76 m<sup>2</sup>.*

*1 Partie technique (laboratoire) avec salle de préparation d'une superficie de 55 m<sup>2</sup> ;*

*Equipée de 8 cellules réfrigérées d'une température comprise entre -2° et + 5°.*

*1 Parking d'une superficie de 716 m<sup>2</sup> comprenant 11 places, dont 1 place réservées PMR.*

La chambre funéraire est accessible au public de 8 h 00 à 20 h 00 et 7j/7.

Ouverture envisagée courant JUIN 2025.

Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.